LE TÉLÉGRAPHE

Du commerce et des finances

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

OU double moyen de ramener le commerce à ses véritables élémens, et de familiariser le peuple aux nouvelles Mesures.

> C'étoit la politique du bon abbé de Saint-Pierre, de chercher toujours un petit remède à chaque mal particulier, au lieu de remonter à leur source commune, et de voir qu'on ne pouvoit les guérir que tous à la fois. Il ne s'agit pas de traiter séparément chaque ulcère qui vient sur le corps d'un malade; mais d'épurer la masse du sang, qui les guérit tous.
>
> J. J. Rousseau.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Citoyens Directeurs.

Permettez-moi de vous dédier mon Télégraphe ; je le crois propre à servir utilement le commerce, les finances et la superbe institution des Mesures républicaines, c'est-à-dire, trois pivots essentiels du gouvernement. Le commerce, vous le savez, est presque totalement anéanti ; les finances sont la proie des vils scélérats qui veulent nous mener à la royauté par l'anarchie ; et les Mesures sont dans un tel état d'abandon, que le peuple est à la veille de faire le funeste apprentissage de la résistance aux lois.

N'aurions-nous donc tant lutté contre tant d'obstacles que pour reculer devant de vils coquins, devant d'infâmes agioteurs.

Quoi nous aurions résisté pendant 5 ans aux forces réunies de l'Europe: nous aurions triomphé de toutes les factions de l'intérieur; et une poignée de brigands, de voleurs, de dévorantes sang-sues, nous arrêterait dans notre course rapide, nous paralyserait dans nos moyens d'exécution, nous tiendrait en échec !

Ah ! rendez au moins justice à la simplicité de mes moyens.

S'il est écrit que je ne dois pas obtenir de succès; s'il est écrit que je dois aussi échouer devant cette exécrable et abominable race, j'ai au-moins la consolation de dire qu'il n'en aura coûté ni hommes, ni argent.

Je sais que nos aimables du jour qui critiquent si agréablement l'ample moisson de tableaux que nous fait en ce moment-ci *Buonaparte*, ne manqueront pas de trouver bien bête, bien ridicule, bien révoltante ma nouvelle manière de stipuler nos transactions, et sur-tout mon Mono de blé; mais je prête d'avance le flanc à leurs spirituelles railleries ; ils seront libres de donner carrière à leur gentillesse tant qu'ils voudront : mais ils n'arracheront pas d'autre refrein de moi que celui-ci : *Il vaut mieux se servir du Mono et commercer que conserver notre ancienne manière de transiger et mourir de faim.*

Qu'ils sachent au surplus, ceux qui s'opposent toujours à l'exécution des bons plans, que j'appellerai *succès*, l'usage que de plus habiles que moi feront de l'idée que je viens de lancer dans le public.

Ah ! sans doute, les moyens les plus simples ne sont pas toujours tellement à dédaigner qu'il faille les rejetter précisément par ce qu'ils sont simples.

Nous aurions donc bien mal combiné notre plan, s'il falloit toujours des efforts surnaturels pour le mettre à exécution.

Et si je prouvois donc que l'intérêt du gouvernement est

dans ce moment-ci de suivre la dépréciation de son papier-monnoie pour en faire tomber toute la charge sur ceux qui l'ont déprécié. Qu'auroit-on à me dire?

Mais, ce n'est point ici le lieu d'en parler : songeons au moyen de sauver le commerce ; nous pérorerons après s'il en est nécessaire.

Pour en revenir donc à mon idée, un gouvernement ne peut pas tenir à de continuels efforts. Les bayonnettes peuvent lui être utiles quelquefois, mais elles sont toujours en dernière analyse une triste et déplorable ressource.

Maintenir et *récompenser* : voilà la devise d'un gouvernement sage ; *menacer et punir* : c'est celle des hommes qui ne savent se ménager ni la confiance, ni l'amour des peuples.

Voyez ces glaces amoncelées dans les campagnes, disparaître presque au même moment. La nature emploi-t-elle pour ce décombrement un seul de nos bras? non. Elle écarte quelques nuages, et les glaces ne sont plus. Eh bien, telle est l'image d'un gouvernement qui fait exécuter les lois : il se montre et ses ennemis rentrent dans la poussière.

J'en conclus pour les moyens d'une facile exécution.

Salut et respect.

AUBRY.

P. S. Au moment où j'écris ceci, l'argent reparaît ; mais le mandat ne se relève pas. Ne serait-ce pas un nouveau coup de nos agioteurs pour empêcher le mandat de monter, et s'approprier les domaines nationaux à vil prix? Je le crois, car ils sont capables de tout employer ; mais cela ne me prouve que d'avantage la nécessité d'exécuter mon moyen, qui n'exige que quelques rames de papiers et une circulaire.

LE TÉLEGRAPHE
DU COMMERCE, etc.

PROSPECTUS.

QUE nous calculons donc mal en commerce et en finances! que nous méritons donc le sort que les ennemis du bien public nous font éprouver depuis long-temps!

Le Corps législatif vient de rendre le décret le plus sage, le plus salutaire; et pas un seul de nous n'en saisit l'esprit, pas un seul ne l'applique aux besoins de la patrie, pas un seul ne paraît même y faire attention!

Il vient de décréter que les impositions foncières seraient acquittées à raison de dix livres de blé par chaque franc d'imposition; et il ne vient à qui que ce soit l'idée de dire, *je veux vendre ma marchandise* 10 *livres* de blé par chaque franc de sa valeur intrinsèque!

Qui m'empêche en effet de stipuler mon loyer en grains et de convenir que je l'acquitterai en monnoie courante, au prix qu'il aura valu la décade qui aura précédé le terme?

Qui m'empêche également de dire à celui qui m'emploie je veux gagner tant de *livres* de blé; à celui qui désire ma toile, j'en veux tant de *livres* de blé; à celui dont je fais les souliers, j'en veux tant de *livres* de blé!

Toutes les marchandises ne suivent-elles pas ordinairement le cours du blé? N'est ce pas sur sa cherté que l'ouvrier base ses prix? N'est-ce pas sur sa baisse qu'il les relâche?

On parle du prix de l'argent; mais qu'est il autre chose que celui du blé dont il est seulement le signe représentatif et non la valeur?

Ah! si comme avant la révolution, le blé se fut toujours maintenu à-peu-près à la hauteur ordinaire; si les esprits fussent toujours restés calmes, si l'on n'eût pas eu besoin de plusieurs papiers monnoies à la fois, il serait assez inutile de rompre des habitudes prises dès notre naissance pour leur substituer un nouveau mode de calculs, qui n'opèrerait qu'un très-léger changement dans les résultats; mais aujourd'hui que toutes les passions sont déchaînées et fermentent; aujourd'hui que l'instabilité des valeurs a ébranlé jusqu'aux fortunes les mieux établies; aujourd'hui que le commerce est absolument anéanti, et que le peu qui s'en fait est un véritable brigandage;

aujourd'hui enfin que le fabricant ne sait que donner à ses ouvriers ; ni les ouvriers que demander à leurs fabricants ; je demande comment on peut prendre pour base de ses transactions une valeur aussi inconstante que celle de la bourse ; une valeur aussi idéale que celle d'un objet qui n'est que celle d'opinion, une valeur enfin qui ne sera jamais que le résultat des plus monstrueuses spéculations.

Mais dira-t-on, serons-nous beaucoup plus avancés en apprenant que le blé a valu *tant* dans le Pas-de-Calais, *tant* dans les Pyrennées-Orientales, *tant* dans le Calvados, *tant* dans le haut Rhin ?

Et pourquoi pas ? N'avons-nous pas à diriger nos ventes et nos achats comme nous voyons que l'on dirige depuis quelques temps ses transactions sur la prétendue valeur du *louis*.

Vous dites que vous avez des toiles à vendre dans le *Calvados*. Combien valaient-elles l'aune en 1790 ? 3 livres. C'était environ 30 livres de blé, autrement 1 boisseau et demi de Paris, pesant 20 liv. qui font en mesures républicaines bien près de 20 Monos de capacité. (1) hebien, consultez le tableau placé à la fin de ce *prospectus*, vous y verrez que l'Hecto (2) de blé valant dans ce département 138 francs (3) (autrement 1 franc 38 centimes le Mono, par une suite de la propriété du calcul décimal qui consiste à transporter en pareille circonstance la virgule de deux places vers la gauche,) vous devez, si vous êtes honnête, vendre votre toile environ 20 fois 1 franc 38 centimes l'aune, c'est-à-dire, environ vingt-six à vingt-huit francs.

Vous dites également que vous avez des vins d'une moyenne qualité à vendre dans le *Loiret*. Combien valait en 90 cette qualité de vin ? 40 francs la demie queue : c'était également 400 livres environ de blé, ou 20 boisseaux de 20 livres qui font en mesures républicaines 253 Monos *de cap.* Eh bien, consultez encore le même tableau au mot *Loiret*, vous y verrez que l'Hecto de blé valant dans ce département 122 fr., (autrement 1 franc 22 centimes le Mono) vous devez vendre votre demie queue 253 fois 1 franc 22 centimes, c'est-à-dire environ 300 à 320 francs.

(1) Mot générique tiré du grec pour signifier *unité fondamentale* qui, en s'adaptant indistinctement aux mesures de *longueur*, de *surface*, de *capacité* et de *pesanteur*, rend absolument inutiles leurs noms classificatifs. Il remplace ici le *litre*, c'est-à-dire la mesure qui tient lieu du litron et qui n'est que la douzième partie du boisseau.

(2) C'est-à-dire une mesure pesant à-peu près 157 livres de blé poids de marc et contenant 100 *Monos de capacité* ou *litres*. Il est tiré du mot grec *hecaton* qui veut dire *cent*.

(3) Voyez ce que je dis à l'occasion de ces prix dans l'explication qui précède le tableau.

Comme on voit, le vendeur sait au moins ce qu'il fait, et l'acquéreur en ajoutant à l'achat de ces marchandises le prix du transport et le profit honnête qu'il doit faire, sait qu'il établit son opération sur des bases fixes et certaines ?

Eh bien, c'est-là ce que j'appelle avoir ramené le commerce à ses véritables bases.

Mais m'objectera-t-on plus sérieusement les agioteurs, les accapareurs vont s'emparer des blés pour les faire servir à leurs infâmes spéculations, et ils se rendront maîtres du prix de cette denrée, comme ils se le sont rendus des prix des marchandises qu'ils ont accaparées.

Ah, c'est là où je vois la main bienfaisante du gouvernement arrêter ces coupables attentats; c'est là où j'établis une grande différence entre une denrée dont on peut suivre tous les mouvemens, tous les déplacemens, et un papier-monnoie dont on peut cacher facilement plusieurs millions dans sa poche et plusieurs milliards dans sa maison.

C'est-là où je vois ceux qui nous gouvernent, déployer tout ce qu'ils ont de sollicitude et d'énergie pour empêcher que la denrée principale, la denrée par excellence ne devienne la proie des vils scélérats qui ne respirent que pour enlever au peuple ses subsistances.

Nierez vous qu'on puisse se faire donner l'état de tous les blés de la République? Nierez vous qu'on puisse en suivre l'emploi.

L'on comptoit bien autrefois le nombre de pintes de vin que les cabaretiers du royaume vendaient par jour; pourquoi ne réglerait-on pas la vente des blés, de manière à ce que les marchés soient toujours suffisamment approvisionnés, et que ce ne soit point une mesure illusoire que celle qui oblige les cultivateurs d'y envoyer leurs grains; on sait que de tous temps ces lois ont été exécutées; n'est ce pas dire que c'est à leur inexécution actuelle que nous devons un peu de la cherté présente du pain?

Ah! sans doute voila la cause du mal; mais vous en voyez le remède; vous voyez qu'en ramenant tout au principe, vous extirpez l'agiotage dans ses plus profondes racines, vous le réduisez à l'impuissance de nuire, vous faites triompher un papier qui aurait dû valoir le numéraire aussitôt qu'il a paru, mais qui le vaudra nécessairement, à dater du jour que les agioteurs seront les premiers à supporter la peine du discrédit qu'ils lui auront imprimés.

Le secret des finances est celui-ci: FAITES QUE CEUX QUI VEULENT LES DÉTRUIRE SOIENT LES PREMIERS A RESSENTIR LES EFFETS DE LEUR MALVEILLANCE, et vous n'aurez bientôt plus que

quelques individus à contenir ; encore devons-nous douter qu'ils soient tentés de récidiver après qu'ils auront été les premiers pris au piège qu'ils auront voulu tendre : car quel est le cultivateur qui desirera doubler, tripler, quadrupler le prix de son blé, s'il est au même moment obligé de doubler, tripler et quadrupler le prix de son bail, les gages de ses domestique le prix de ses chevaux, enfin ses conventions avec son maréchal, son bourelier, etc., etc.

Ainsi donc notre propre sort est dans nos mains; nous pouvons nous-mêmes détruire l'agiotage qui nous dévore ; nous pouvons nous-mêmes en rendre les attaques absolument illusoires ; et si nous avons la sagesse de nous conduire ainsi que je le propose, nous rendons au gouvernement le plus important service qu'il ait jamais pu recevoir; celui de le débarrasser d'abord d'une immense responsabilité, ensuite d'une surveillance non seulement pénible mais totalement en pure perte.

Et pour donner une idée de l'excellence du moyen que je propose, je vais l'appliquer au *tarif des ports de lettres* que le directoire demande en ce moment au corps législatif; on verra s'il ne présente pas pour principal avantage celui d'être immuable comme la nature, de résister à tous les événemens possibles, tels qu'émission de papiers, altération de monnoies, augmentation dans leur quantité, etc. et de pouvoir s'appliquer à tout ce qui est, rente, pension, traitement de fonctionnaires publics, solde de troupes, frais de bureaux, etc., etc.

PLAN d'une taxe invariable des lettres et paquets pour tous les temps, tous les lieux et tous les systêmes monétaires possibles.

Pour l'intelligence de mes lecteurs, je leur rappelle l'ancien tarif, tel qu'on le voyait imprimé dans presque tous les almanachs.

ANCIEN TARIF.

DISTANCES.	Lettre simple.	Avec enveloppe.	Lettre double.	Once des paquets.
D 20 lieues et au-dessous....	4 s.	5 s.	7 s.	16 s.
De 20 à 40..............	6	7	10	24
De 40 à 60..............	7	8	12	28
De 60 à 80..............	8	9	14	32
De 80 à 100..............	9	10	16	36
De 100 à 120..............	10	11	18	40
De 120 à 150..............	12	13	22	48
De 150 à 200 et au-dessus...	14	15	26	56

TARIF QUE JE PROPOSE.

DISTANCES.	Lettre simple.	Avec enveloppe.	Lettre double.	Par chaque centi pesant.
De 10 Myrias (20 lieues) et au-dessous............	1,30 Mono de blé	1,60 Mono de blé	2,10 Mono de blé	5,30 Mono de blé
De 10 à 20 (20 à 40 lieues.)	2, m.	2,30 m.	3,30 m.	8, m.
De 20 à 30 (40 à 60 lieues.)	2,30 m.	2,70 m.	4, m.	9, m.
De 30 à 40 (60 à 80 lieues.)	2,70 m.	3, m.	4,80 m.	10, m.
De 40 à 50 (80 à 100 lieues.)	3, m.	3,30 m.	5,60 m.	12, m.
De 50 à 60 (100 à 120 lieues.)	3,30 m.	3,60 m.	6,20 m.	14, m.
De 60 à 75 (120 à 150 lieues.)	4, m.	4,30 m.	7, m.	16, m.
De 75 à 100 (150 à 200 lieues.)	4,60 m.	5, m.	8,50 m.	18, m.
etc. etc.				

Etablissons maintenant le rapport des deux tarifs.

La lettre simple était autrefois taxée à 4 sols pour une distance au-dessous de 20 lieues, c'était 2 livres de blé ; je taxe cette même lettre 1,30 Mono de blé, (1) qui vaut 2 livres. J'établis donc la même recette.

Dans cette même distance l'once des paquets était taxée 16 sols ou 8 livres de blé : par ma taxe j'établis que chacun des 154 centis pesant qui composent l'*hecto de capacité*, et qui équivalent chacun à 1 gros 1 tiers, le sera de 0,85 monos de blé. J'établis donc encore la même recette, puisque 154 fois 0,85 mono de capacité font juste 130 monos.

Enfin dans cette même distance les 16 onces des paquets procuraient une recette de 12 liv. 16 s., autrement 20 fr. pour les 25 onces qui composent le même *hecto de cap.* Par ma taxe nous avons pour ces 25 onces à 5.30 monos de blé ; 130 monos de blé, c'est-à-dire, la quantité susdite. Les deux taxes sont donc comme on voit absolument les mêmes, et il est donc vrai de dire que la mienne procurera la même recette, si le mouvement des lettres est le même qu'autrefois.

Quant à la taxe, des feuilles imprimées, elle pourrait être celle-ci :

0,30 mono de blé, pour chaque feuille imprimée.

0,20 mono de blé, pour chaque feuille de journal qui

(1) Il est bon de savoir une fois pour toutes que chaque fois que le mot *mono* est suivi du mot *blé*, cela veut dire que c'est la mesure de capacité dont on parle, et non de celle de pesanteur.

était primitivement modérée à cette somme (1).

Et 0,10 mono de blé : pour celle qui l'était à ce dernier prix (2).

Comme on voit, tout se prête à cet heureux changement et dans la supposition où l'on serait inquiet d'effectuer cette taxe, il n'y aurait rien de si facile que d'en mettre le type sur le côté de l'adresse et la transformation en argent derrière.

Mais ce qui fera voir que ceci n'est pas seulement un conseil que je donne, mais un plan que j'exécute, c'est le parti que je prends de faire l'application de mon système à mes propres intérêts, en établissant les conditions de l'abonnement en Monos de blé, ainsi qu'il suit.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le prix du *Télégraphe* qui sera imprimé sur une demi-feuille *in*-8°. caractère pareil à celui de ce prospectus et qui paraîtra deux fois par décade, (le premier et le 5 de chacune) sera pour trois mois, c'est-à-dire pour 18 numéros, de 25 monos (40 livres) de blé au prix qu'il aura valu dans le département de la Seine à l'époque où la lettre parviendra aux libraires dont les noms suivent.

Comme il a valu la dernière décade de prairial 350 liv. (en mandats) le setier, c'est-à-dire, 240 francs l'*hecto* (3), en prenant le centième de cette somme (2 francs 40 centimes (4)) et le multipliant par 25, on saura que c'est 60 francs (mandats) à envoyer pour le prochain trimestre : seulement comme je ne peux faire paraître mon premier numéro qu'au 20 du courant ou même au premier thermidor, à cause des dispositions préliminaires que je suis indispensablement obligé de faire pour établir le prix exact du blé, dans tous les départemens, je préviens que dans le cas où cette denrée viendrait à baisser à Paris dans les deux dernières décades de messidor, j tiendrai compte à mes abonnés de cette moins value, comme de leur côté ils me tiendront compte de la plus value s'il vient à hausser.

Quant à l'étranger, il acquittera ses monos de blé à raison de 3 sols chaque, et sera tenu également de se conformer aux variations des prix qui pourront survenir.

Les conditions précédentes sont expresses et de rigueur, parce que les frais de l'éditeur devant être acquittés de la même manière qu'il fera sa recette, c'est-à-dire, en monos de blé, il ne veut jamais dans aucun cas gagner plus qu'il ne le doit, ni être obligé de suspendre ses numéros pour des augmentations qui pourraient survenir et lui enlever sa juste rétribution.

Adresser ses mandats par lettres chargées, et son numéraire par lettres affranchies, au citoyen AUBRY, libraire et éditeur, rue Baillet, n°. 2, près celle de la monnaie, ou au citoyen GIRARDIN, libraire, jardin Egalité.

---

(1) Les journaux qui ne paraissent pas tous les jours.

(2) Les journaux qui paraissent tous les jours.

(3) L'Hecto fait effectivement dans le département de la Seine les 2 tiers du setier de Paris à très-peu de chose près.

(4) On voit qu'il ne s'agit que de transporter la virgule de deux places vers la gauche

Chaque abonné est invité, au nom du bien public, de vouloir bien marquer en s'abonnant le prix qu'aura valu le boisseau de blé de son pays. Il ne fera qu'indiquer seulement sa pesanteur; si cependant il pouvait en donner exactement la hauteur et le diamètre, d'après un bon pied de roi : il serviroit encore mieux la chose publique.

EXPLICATION DU TABLEAU QUI SUIT.

Il est composé comme on voit de trois colonnes.

La première contient les noms de départemens distribués en régions, à l'effet de les trouver d'une manière méthodique. ---- La deuxième présente la valeur de l'*hecto* en mesures locales. ---. Et la troisième le prix de ce même *hecto*.

Premiere colonne. Rien à remarquer sur cette première colonne, si ce n'est que tous les départemens sont arrangés de manière à ce que celui auquel on s'arrête est toujours près voisin de celui qui le précède et de celui qui le suit, et que l'on a suivi la même marche pour les régions.

Deuxieme colonne. Si on a lu la note placée au bas de la page 4 ci-devant, on a dû remarquer que l'*hecto de cap.* étant une mesure contenant environ 157 l. pesant de blé, c'est-à-dire environ les deux tiers du setier de Paris, il doit être aisé dans tel département que l'on demeure de se faire une idée de cette mesure, au moyen de celle que l'on a fait correspondre à chacun. En effet on voit que dans le département du *Cher* qui fait partie de la région *Centre*, *l'hecto* de blé y équivaut à 6, 30 boisseaux de Bourges, c'est-à-dire, à 6 boisseaux et bien près d'un tiers, et que dans celui de la *Nièvre* il équivaut à 5,26 boisseaux de Nevers, c'est-à-dire, 5 boisseaux un quart.

On conçoit aisément que si l'on présentait ainsi un rapprochement de toutes les autres mesures, telles que celles de *longueur*, de *surface*, de *capacité liquide* et de *pesanteur* dans chacun des départemens de la République, on aurait bientôt appris qu'un *hecto* de toile est une pièce de 100 monos de longueur, appellés mètres par le décret du 18 germinal an 3, qu'un *hecto* de terre est un terrein contenant cent monos, de surface, appellés Ares *idem* : qu un *hecto* de vin est un vaisseau contenant cent monos de capacité appellés *litres* par le même décret : et qu'un *hecto* de savon est une masse de 100 monos de pesanteur, appellés *kilogramme* par le même décret. Mais c'est ce que je me propose d'expliquer plus amplement dans quelqu'uns de mes numéros.

J'aurais désiré pouvoir indiquer au droit de chaque département la valeur de *l'hecto de cap.* en mesures locales du *chef-lieu*, comme je l'ai fait au plus grand nombre : mais ce ne pourra être que quand on me les aura fait connaître.

Troisieme colonne. Les prix que l'on remarque dans cette colonne sont censés être en mandats. Ils sont de beaucoup inférieurs à ce qu'ils doivent être, puisqu'à Paris le setier y a valu la dernière décade de prairial 360 à à 400 francs (c'est-à-dire environ 250 francs l'*hecto*). Mais comme ils sont tous d'idée, il importe peu à quelles sommes ils se montent. J'observerai seulement que si l'argent continue à se montrer comme à présent et à chasser le mandat, il faudra bien mettre malgré soi les prix en numéraire. J'engage au surplus mes correspondans à m'envoyer les deux prix, en leur observant qu'ils doivent être toujours ceux de la tête de blé, c'est-à-dire de la première qualité.

TABLEAU GÉNÉRAL
De la valeur des blés
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

(Prix supposés de la 3e. décade de prairial, an 4).

NOMS des DÉPARTEMENS.	VALEUR de l'*Hecto de capacité.* en Mesures locales.	PRIX de l'hecto.

Les prix qui suivent sont toujours censés être ceux de la première qualité.

RÉGION CENTRE.		francs.
Cher	6,30 Boisseaux de Bourges,	110.
Nyèvre	5,26 Boisseaux de Nevers,	124.
Allier	7,57 Boisseaux de Moulins,	117.
Puy-de-Dôme	7,57 Boisseaux de Moulins,	92.
Creuse	7,57 Boisseaux de Moulins,	98.
Indre	6,32 Boisseaux de Preuilly,	105.
Loir et Cher	13,10 Boisseaux de Blois,	126.
Loiret	5,80 mines d'Orléans,	122.
Yonne	7,90 Boiss. de Montargis,	136.
	Total	1034.
Dont le prix moyen		115.

RÉGION, NORD-EST.		
Aube	3,92 bichets de Troyes,	110.
Marne	3,92 quartels de Reims,	106.
Ardennes	4,13 quartels de Sedan,	115.
Meuse	2,18 mesures de Verdun,	98.
Haute-Marne	7,90 Boisseaux d'Arcis,	102.
Vosges	2,18 mesures de Verdun,	96.
Meurthe	2,18 mesures de Verdun,	118.
Moselle	2,18 mesures de Verdun,	124.
Bas-Rhin	5,32 land. sester de Strasb,	132.
Haut-Rhin	5,32 land. sester de Strasb.,	118.
	Total	1119.
Dont le prix moyen		112.

NOMS des DÉPARTEMENS.	VALEUR de l'*Hecto de capacité.* en Mesures locales.	PRIX de l'hecto.
RÉGION, EST.		francs.
Haute-Saone...........	3,99 mesures de Gray,	116.
Doubs...............	4,38 mesures de Besançon,	124.
Jura................	4,38 mesures de Besançon,	115.
Côte-d'Or............	5,29 mesures de Dijon,	128.
Saone et Loire........	0,55 bichet de Châlons,	122.
Rhone et Loire........	2,90 bichets de Lyon,	143.
Ain.................	0,49 quartel de Bourg,	131.
Mont-Blanc...........	5,23 émines de Piémont,	107.
Isere...............	2,90 bichets de Lyon,	118.
	Total.......	1104.
Dont le prix moyen	....	123.
RÉGION, SUD-EST.		
Drôme...............	2,90 bichets de Lyon,	125.
Hautes-Alpes..........	2,55 émines de Marseille,	98.
Basses-Alpes..........	2,55 émines de Marseille,	110.
Var.................	0,98 émine de Toulon.	123.
Corse...............	2,55 émines de Marseille,	108.
Bouches du Rhône.......	2,55 émines de Marseille,	136.
Vaucluse.............	1,09 Boisseau d'Avignon,	127.
Gard................	2,39 setiers de Beaucaire,	126.
Ardèche..............	1,37 sac de Tournon,	121.
Haute-Loire..........	2,90 bichets de Lyon,	105.
	Total.......	1179.
Dont le prix moyen	....	118.
RÉGION, SUD.		
Lozère..............	2,39 setiers de Beaucaire,	98.
Cantal..............	1,30 Bx. de Bordeaux,	103.
Corrèze.............	1,30 Bx. de Bordeaux,	107.
Lot.................	1,05 sac de Montauban,	114.
Aveiron.............	1,05 sac de Montauban,	104.
Hérault.............	1,96 setier de Montpelier,	124.

NOMS des DEPARTEMENS.	VALEUR de l'*Hecto de capacité.* en Mesures locales.	PRIX de l'hecto.
TARN	0,87 setier d'Albi.	110,
AUDE	1,21 setier de Carcassonne.	118,
PYRENNÉES-ORIEN.	1,37 setier de Narbonne.	106,
	Total	984,
Dont le prix moyen		109,
RÉGION,	SUD-OUEST.	
ARRIÈGE	1,75 charge de Tarascon,	97.
HAUTE-GARONNE	3,62 pugnères de Toulouse,	108.
HAUTES-PYRENNÉES	2,64 conches de Basse Nav,	101.
BASSES-PYRENNÉES	2,06 conches de Bayonne,	118.
LANDES	2,06 conches de Bayonne,	102.
GERS	3,62 pugnères de Toulouse,	108.
LOT ET GARONNE	1,16 sac d'Agen,	124.
GIRONDE	1,30 Boisseau de Bordeaux,	135.
DORDOGNE	3,27 Boisseaux de Périgueux,	120.
	Total	1013.
Dont le prix moyen		113.
RÉGION,	OUEST.	
HAUTE-VIENNE	3,25 Boiss. de Périgueux,	101.
CHARENTE	1,30 Boisseau de Bordeaux,	105.
CHARENTE-INFÉR.	3,02 Bx. de la Rochelle,	116.
VENDÉE	11,50 Boisseaux de Nantes,	112.
DEUX-SEVRES	3,02 Bx. de la Rochelle,	104.
VIENNE	9,50 Boisseaux de Tours,	106.
INDRE ET LOIRE	9,30 Boisseaux de Tours,	128.
MAINE ET LOIRE	11,50 Boisseaux de Nantes,	136.
LOIRE-INFÉRIEURE	11,50 Boisseaux de Nantes,	144.
	Total	1053.
Dont le prix moyen		117.
RÉGION,	NORD-OUEST.	
MORBIHAN	11,50 Boisseaux de Nantes,	132.
FINISTÈRE	0,034 tonneau de Brest,	138.
CÔTES DU NORD	3,28 Boisseaux de Rennes,	124.

NOMS des DÉPARTEMENS.	VALEUR de l'*Hecto de capacité.* en Mesures locales.	PRIX de l'hecto.
ILLE ET VILAINE.........	3,28 Boisseaux de Rennes,	129.
MANCHE...............	4,50 Boisseaux de Rouen,	133.
CALVADOS..............	4,50 Boisseaux de Rouen,	138.
ORNE.................	2,42 Boisseaux de Mortague,	124.
MAYENNE...............	1,40 Boisseaux de Mayenne,	116.
SARTE................	9,30 Boisseaux de Tours.	106.
	Total.........	1140.
Dont le prix moyen	....	127.
RÉGION, NORD.		
EURE ET LOIR..........	0,73 setier de Chartres,	129.
EURE.................	4,50 Boisseaux de Rouen,	140.
SEINE-INFÉRIEURE........	4,50 Boisseaux de Rouen,	149.
OISE.................	1,31 sac de Beaumont,	144.
SEINE ET OISE..........	5,13 Boisseaux de Corbeil,	159.
SEINE................	7,90 Boisseaux de Paris,	167.
SEINE ET MARNE.........	5,89 Boisseaux de Rosoy,	150.
AISNE................	3,70 pichets de Soissons,	146.
SOMME................	3,09 setiers d'Amiens,	137.
PAS-DE-CALAIS..........	0,81 razière de St. Omer,	136.
NORD.................	1,41 razière de l'Ille,	123.
	Total.........	1580.
Dont le prix moyen	....	144.
RÉGION DE LA BELGIQUE.		
LA LYS...............	0,86 sac de Bruxelles,	145.
L'ESCAUT..............	1 94 halster de Gand,	138.
JEMMAPPE..............	0,87 sac de Bruxelles,	122.
LA DYLE...............	0,87 sac de Bruxelles,	138.
DEUX NETHES...........	1,30 viertel d'Anvers,	132.
MEUSE-INFÉRIEURE........	3,40 setiers de Liège,	117.
L'OURTE...............	3.40 setiers de Liège,	124.
SAMBRE ET MEUSE.........	3,40 setiers de Liège,	115.
Les FORETS............	....	107
	Total.........	1138.
Dont le prix moyen	....	126.

RECAPITULATION GÉNÉRALE.

Région Centre......	115.
Région Nord-Est...	112.
Région Est........	123.
Région Sud-Est......	118.
Région Sud........	109.
Région Sud-Ouest...	113.
Région Ouest.......	117.
Région Nord-Ouest..	127.
Région Nord........	144.
Région de la Belgique	126.
Total..........	1204.

Dont le prix moyen fait.............120.

Ainsi le prix moyen de l'*hecto* des blés de la République française est de 120 fr. 40 centimes, faisant pour le *mono* 1 franc 20 centimes.

N. B. Pour ne rien laisser à désirer sur les mots *Mono* et *Hecto* qui deviennent ici la base de l'établissement que je propose en même temps qu'ils sont une application directe et très-essentielle du nouveau système des mesures ; j'annonce à mes lecteurs qu'ils pourront se procurer, aux adresses qui précèdent, un ouvrage sur cette matière, qui les mettra parfaitement au fait.

Il est intitulé:

Le systême des nouvelles mesures de la république française, étendu aux sciences, aux arts et au commerce de toutes les nations, et sa nomanclature réduite à 23 mots génériques, dont 16 (parmi lesquels 8 primitifs) suffisent au besoin du peuple. Jn-18 broché avec un tableau.

Le prix invariable de ce petit ouvrage est de 1 mono et demi de blé, (2 l. 1 quart pes.) et de 2 monos pour le recevoir franc de port par la poste.

Jusqu'au 20 messidor, le *mono* sera ou de 5 sols en numéraire, ou de 2 liv. 10 sous en mandats, ou de 75 liv. en assignats. Après cette époque, Il faudra se conformer aux différens prix du blé.